



# **COMPTE ADMINISTRATIF**

## **2022**

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

Conseil municipal du 26 juin 2023

## TABLE DES MATIERES

<b>PROPOS INTRODUCTIF</b> .....	<b>4</b>
<b>I. RESULTATS DE L'EXERCICE 2022</b> .....	<b>5</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>A. Les dépenses de fonctionnement</b> .....	<b>6</b>
<b>1. Les charges de personnel (chapitre 012)</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Les autres charges courantes (chapitres 011 et 65 – Hors subventions)</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) – Hors subventions</b> .....	<b>10</b>
<b>4. Les subventions (chapitres 65 et 67)</b> .....	<b>10</b>
<b>B. Les recettes de fonctionnement</b> .....	<b>10</b>
<b>1. Les dotations et participations (chapitre 74)</b> .....	<b>10</b>
<b>a) Les dotations de l'Etat</b> .....	<b>10</b>
<b>b) Les autres participations et dotations</b> .....	<b>11</b>
<b>2. Les recettes fiscales (chapitre 73)</b> .....	<b>12</b>
<b>3. La péréquation</b> .....	<b>13</b>
<b>4. Les autres produits (chapitres 70, 75, 77 et 013)</b> .....	<b>14</b>
<b>a) Les produits d'activités et du domaine (chapitre 70)</b> .....	<b>14</b>
<b>b) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)</b> .....	<b>15</b>
<b>c) Les produits exceptionnels (chapitre 77)</b> .....	<b>15</b>
<b>d) Les atténuations de charges (chapitre 013)</b> .....	<b>15</b>
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>16</b>
<b>A. Les dépenses d'équipement</b> .....	<b>16</b>
<b>B. Le financement des dépenses d'équipement</b> .....	<b>21</b>
<b>1. Le FCTVA et la taxe d'aménagement</b> .....	<b>21</b>
<b>2. Les subventions et participations d'équipement</b> .....	<b>21</b>
<b>3. L'emprunt et la dette</b> .....	<b>22</b>
<b>IV. SYNTHESE</b> .....	<b>25</b>



<b>ANNEXE 1 : L'EVOLUTION DE L'EPARGNE .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 2 : LES DEPENSES 2022 PAR SECTEUR.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 3 : LES RECETTES 2022.....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 4 : GLOSSAIRE.....</b>	<b>29</b>

## PROPOS INTRODUCTIF

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 dans le cadre du budget 2022 voté par le Conseil municipal le 26 mars 2022 et modifié deux fois en cours d'année par :

- Le budget supplémentaire, voté le 27 juin 2022,
- Une décision modificative, votée le 20 octobre 2022.

Les résultats définitifs de l'exercice 2022 n'étaient pas arrêtés lors de la présentation du budget primitif 2023 de la Ville.

Conformément à l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la date limite de vote du budget primitif était fixée au 15 avril 2023.

Le non-adoption du budget primitif 2023 avant cette échéance a contraint le représentant de l'Etat dans le département à saisir la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui, dans le mois qui a suivi, et par un avis public, a formulé des propositions pour le règlement du budget primitif 2023. Les conclusions de cet avis ont été reprises par le Préfet dans son arrêté du 8 juin 2023 portant budget primitif.

Comme vous avez pu en prendre connaissance lors de sa transmission, parmi les mesures proposées par la CRC figurent d'une part, l'ajout d'un reste à réaliser relatif à une cession foncière d'un montant de 764 451 €, intervenue en décembre 2022 mais dont le titre n'avait pas pu être émis et d'autre part, la reprise anticipée du résultat de fin d'exercice 2022.

Conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public. Le Conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Ces derniers sont conformes aux inscriptions réalisées par anticipation au budget primitif 2023.

Ce rapport d'accompagnement vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal qui suit, lui, une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger.

Il présentera d'abord les résultats de l'année avant de rentrer dans le détail de l'évolution des dépenses et recettes, de fonctionnement d'abord puis de celles des mouvements d'investissement.

## I. RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

La détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes ; partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser (« reports »).

Résultats de l'exercice 2022		
	Dépenses	Recettes
Investissement	33 190 091 €	34 216 880 €
Fonctionnement	81 325 691 €	86 929 863 €
<b>s/s total</b>	<b>114 515 782 €</b>	<b>121 146 743 €</b>
<b>Excédent 2022</b>		<b>6 630 961 €</b>
Reprise de l'excédent antérieur cumulé		1 888 866 €
Excédent final 2022 (avant reports)		<b>8 519 828 €</b>
Reports de crédits (investissement)	17 542 062 €	17 587 812 €
<b>Solde des restes à réaliser (« reports »)</b>		<b>45 750 €</b>
<b>Résultat global 2022</b>		<b>8 565 577 €</b>

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2022 s'était clôturé sur un excédent net (recettes moins dépenses) de 6,63 M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 5,6 M€ et d'un excédent d'investissement de 1,03 M€.

Les résultats de 2021 affectés au budget 2022 étaient les suivants :

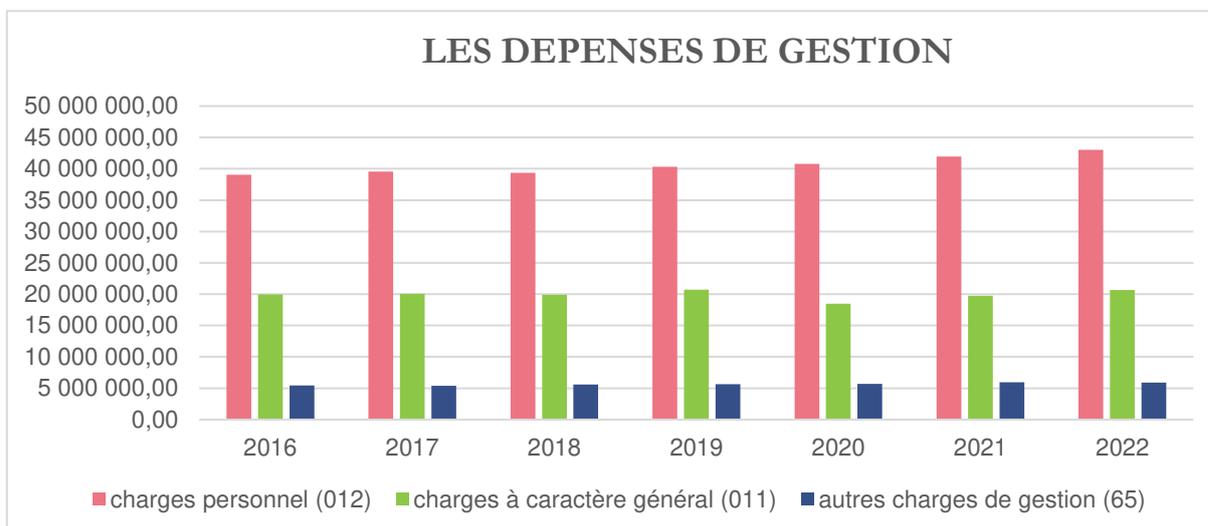
- excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 1,49 millions d'euros
- excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 0,39 millions d'euros
- d'où excédent global antérieur reporté :	+ 1,88 millions d'euros
- affectation en investissement (compte 1068) :	+ 7,33 millions d'euros

Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent global 2022 s'établit à 8,52 M€, auquel il convient ensuite d'ajouter le solde des reports de crédits engagés mais non réglés sur l'exercice (« reports »), soit 45 750 €, pour arriver à un **résultat définitif global de 8,57 M€** (il était de 6,02 M€ l'an passé).

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement<sup>1</sup> sont de 70,79 M€ contre 68,79 M€ en 2021, soit une augmentation de 2 M€ (+2,91 %).



#### 1. Les charges de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses atteignent 43,02 M€, soit une hausse « nette » de 1,06 M€ (soit + 2,52 %) par rapport à 2021.

On peut distinguer les dépenses subies et celles émanant des choix politiques.

##### Les dépenses subies :

D'une manière classique et comme toutes les années, la commune de Rosny-sous-Bois peut mettre en avant le glissement vieillesse technicité (GVT) correspondant à la progression mécanique des évolutions de carrières dont le coût est d'environ 382 000 €.

En complément et dans le cadre de réformes dites catégorielles, les auxiliaires de puériculture et les aides-soignants ont intégré la catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Puis les agents de la catégorie B ont connu un reclassement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le coût de ces évolutions est d'environ 35 000 €.

Les élections présidentielles ainsi que les élections législatives durant l'année 2022 ont aussi pesé sur la masse salariale. Le coût des heures supplémentaires a augmenté de 11,19% par rapport à 2021 et le montant correspondant à cette action a été de 172 000 €.

De même, tous les agents qui avaient perçu une rémunération brute inférieure à 26 000 € durant l'année 2021, ont bénéficié de l'indemnité d'inflation. La commune de Rosny-sous-Bois a versé 85 500 € au titre de cette indemnité (prise en charge par l'Etat).

<sup>1</sup> Nettes des atténuations de charges et de produits (chapitres 013 et 014).



D'une manière moins habituelle, l'année 2022 a marqué la fonction publique au regard de l'augmentation de la valeur du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette augmentation de 3,5 % a eu un coût d'environ 541 000 €.

De plus, si en 2021, la France a connu 2 augmentations du SMIC, l'année 2022 a été marquée par 3 augmentations du SMIC ; une au 1<sup>er</sup> janvier comme à l'accoutumée, une au 1<sup>er</sup> mai et une dernière au 1<sup>er</sup> août. Le coût total de ces trois augmentations représente 130 000 €. A noter que l'augmentation du SMIC a entraîné la mise en place d'un indice de rémunération plancher.

Les dépenses issues des choix politiques :

En 2022, il a été décidé de créer 38 postes dont 21 pourvus durant l'année. Les créations de postes reflètent les engagements politiques du Conseil municipal. En effet, parmi les 40 créations de postes, 17 sont dédiés à l'enfance et à l'éducation de la commune avec l'ouverture de l'école Dolto et d'un centre de loisirs. Seuls 8 postes ont été pourvus en 2022.

Concernant l'espace public et l'environnement, 8 postes ont été créés avec respectivement 4 postes pour l'unité d'intervention rapide pour le nettoyage des espaces publics et 4 postes pour la brigade environnement.

*Tableau : détails des créations de postes en 2022 et dont les postes ont été pourvus en 2022.*

Direction	Intitulé du poste	Nombre de poste
DSI	Technicien de proximité gestion des copieurs	1
Espaces publics	Agent de nettoyage	4
Espaces publics	Responsable unité voirie	1
Espaces publics	Responsable de l'unité entretien en régie	1
Education	Gestionnaire de groupe logé	1
Education	ATSEM	2
Education	Agent d'entretien	5
Bâtiments	Responsable adjoint	1
Sports	ETAPS	1
Police municipale	Policier municipal	1
Police municipale	Chef de brigade environnement	1
Police municipale	Agent de l'environnement	3
Communication	Graphiste	1

S'ajoutent les postes créés en 2021 mais pourvus seulement en 2022. Le coût total de ces nouveaux postes pourvus s'établit à 455 000 € en 2022.

En termes d'apprentissage, la commune de Rosny-sous-Bois s'inscrit dans une volonté de valoriser ce volet. Le budget consacré et dépensé à la rémunération des apprentis est de 115 000 €.

Enfin, la commune a maintenu sa politique d'action sociale en faveur de son personnel en renouvelant son adhésion au CNAS pour 218 000 € et en subventionnant l'association AERO (amicale du personnel) à hauteur de 40 000 €. Aussi, depuis le mois de novembre 2022, les agents ont pu bénéficier d'une participation à la protection sociale à hauteur de 15 € par agent et par mois pour la protection complémentaire et de 7 € par agent et par mois pour la prévoyance. L'impact et le coût réel sur une année seront détaillés pour le compte administratif de 2023.

## 2. Les autres charges courantes (chapitres 011 et 65 – Hors subventions)

L'année 2021 avait constitué une année de reprise progressive d'activité sur les charges dites courantes (hors masse salariale). L'année 2022 a confirmé ce mouvement puisque nos dépenses de fonctionnement ont retrouvé le niveau de 2019 et l'ont même dépassé.

En 2022, nos charges courantes se sont ainsi établies à la somme totale de 23,08 M€, soit + 807 000 € par rapport à l'année 2019 (22,97 M€). Là où en 2021, année de reprise, nous n'étions qu'à 22,27 M€.

Il convient toutefois de préciser que la progression entre 2021 et 2022 n'a été que de +3,62%, soit un niveau inférieur au niveau d'inflation 2022, lequel s'établit à 7,2 % si on s'en réfère à l'inflation ciblée sur ce qu'on nomme le « panier des élus locaux ».

Les charges à caractère général concentrent la hausse (943 000 € contre - 136 000 € pour les autres charges de gestion courante).

Tout d'abord, les principaux contrats communaux subissent des évolutions variées en fonction notamment des clauses de révision prévues :

- Les charges liées à la compensation de service public du centre aquatique progressent de 100 000 € (1 124 931 €) soit une hausse de 9,96 % ;
- Les frais de nettoyage des locaux augmentent de 7,85 % pour s'établir à 510 576 € ;
- Le coût des berceaux réservés se voit lui aussi impacté par les répercussions de l'inflation de l'ordre de 4,69 % (+11 766 €) ;
- Les effets de la conjoncture économique ne se reflètent pas à travers les dépenses de restauration scolaire constatées en 2022 (qui sont stables par rapport à 2021) car un processus de négociation a été entrepris avec le prestataire pour limiter l'impact budgétaire. Les incidences se répercuteront donc en 2023. ;
- A l'inverse, en 2022, les dépenses liées à la restauration aux personnes âgées diminuent ; non sans lien avec la sortie progressive de la crise sanitaire.

Ensuite, sans surprise, la facture énergétique du patrimoine communal progresse malheureusement et ce malgré les mesures engagées au titre de la sobriété énergétique. Elle s'établit à 2,38 M€ en 2022 soit une hausse de 146 000 € (+6,55 %). Néanmoins, cette hausse relative est à nuancer puisque certains fournisseurs d'énergie tardent à transmettre leurs factures. Les incidences comptables de la flambée du coût des énergies se répercuteront donc sur 2023.

*A contrario*, la forte volatilité du prix des carburants en 2022 se traduit immédiatement dans l'enveloppe allouée, laquelle qui progresse de +31,2 % soit +43 750 € par rapport à 2021.

Un certain nombre d'autres dépenses contraintes connaissent également une évolution significative :

- Les crédits consacrés au paiement des charges locatives ont progressé de +124 373 € essentiellement du fait du remboursement à Westfield Rosny 2 des charges locatives liées aux cellules commerciales mises à disposition pour les centres de vaccination (90 414 €) ; dépenses toutefois remboursées (donc en recette), par l'agence Régionale de Santé ;
- La poursuite de la modernisation des outils et de l'infrastructure informatique entraîne une augmentation d'environ +67 700 € des coûts de maintenance, dont celui du parc de photocopieurs ;
- La régularisation d'un retard de facturation sur le marché d'exploitation du stationnement payant conduit à une hausse exceptionnelle de 94 000 € des dépenses ventilées sur ce contrat ;

- Les charges d'assurance progressent de +45 000 € conjuguant les effets d'augmentation de la masse salariale, du parc immobilier ainsi que les revalorisations nationales liées aux intempéries notamment ;
- Le contrat de maintenance des installations de chauffage évolue de + 20 000 € compte tenu à la fois de l'extension du parc et de la clause d'intéressement aux économies d'énergie.

Les choix politiques portés au budget 2022 par la nouvelle majorité sont également visibles dans les exécutions 2022 :

- Les enveloppes dédiées à l'entretien des espaces publics se sont accrues de +178 000 € en vue de développer les actions correctives nécessaires sur le domaine public et les actions en matière de propreté urbaine (enlèvement des dépôts sauvages, développement des campagnes de dératisation ...)
- La mise en place du contrat d'externalisation des cimetières se traduit en année pleine avec une augmentation de +75 000 € ;
- Les crédits dépensés par les ateliers municipaux sont en forte hausse (+77 000 €) du fait notamment de l'élaboration en semi régie du nouvel accueil au nouveau cimetière, mettant en valeur le savoir-faire de nos agents municipaux ;

Une assistance à maîtrise d'usage pour repenser la fonction d'accueil des usagers en vue du projet de modernisation de l'accueil et du projet de gestion de la relation aux usagers (38 400 €) ;

A contrario, certaines enveloppes ont pu se contracter dans le cadre d'économies recherchées :

- Les frais de téléphonie bénéficient d'une baisse de - 87 000 € par le bénéfice de tarifs préférentiels dans le cadre des groupements de commande SIPPEREC,
- Les frais d'affranchissement sont en baisse de - 25 000 €, en lien avec l'essor de la dématérialisation,
- Les crédits « fêtes et cérémonies » diminuent comme prévu, de l'ordre de -120 000 €, tout en préservant la variété et la qualité des événements offerts aux Rosnéens.

S'agissant enfin des autres charges de gestion courante, elles diminuent de - 136 000 € bien que les licences informatiques soient désormais comptabilisées (50 500 €) en section de fonctionnement (chapitre 65).

Cette variation s'explique principalement par :

- La forte évolution de la participation 2021 de la Ville au territoire Grand Paris Grand Est, +165 000 €, était due à un rattachement consécutif à l'absence de disposition concernant le remboursement de la compétence Mobilité. En 2022, la problématique demeure. Néanmoins, le rattachement a été réajusté au plus juste.  
De plus, conformément à la convention qui nous lie pour le réaménagement du Parc Nature du Plateau d'Avron, les dépenses de frais juridiques et de communication (27 700 €) sont imputées à ce chapitre puisqu'elles relèvent de la section de fonctionnement,
- Pour mémoire, en 2021, la Ville avait dû supporter une augmentation de sa contribution en faveur de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) qui s'élevait à plus de 961 000 €. En 2022, elle n'a été que de 915 000 €,
- La comptabilisation des frais de redevance au branchement eau des années 2020 et 2021 sur le seul exercice 2021 (84 000 €) tandis qu'en 2022, aucun mandat n'a été émis.
- Les admissions en non-valeur et créances éteintes qui ont progressé de 118 % entre 2021 et 2022 pour atteindre la somme de 116 127,43 €.

### 3. Les charges exceptionnelles (chapitre 67) – Hors subventions

Elles s'élèvent cette année à 543 621 € (+ 301 501 €).

Cette hausse significative s'explique par l'annulation de titres (480 000 €) au profit de l'acquéreur de l'hôtel Brément conformément au protocole transactionnel présenté en conseil municipal le 21 mai 2022 et aux détails des titres à annuler présentés lors de l'adoption du Budget supplémentaire le 27 juin 2022.

Le reste des charges exceptionnelles porte sur les bourses et prix octroyés notamment aux jeunes Rosnéens dans le cadre du dispositif d'aides aux projets.

### 4. Les subventions (chapitres 65 et 67)

L'enveloppe allouée aux associations, 1 988 721 €, hors CCAS, demeure en légère progression (+1.22 %) par rapport à 2021 (1 964 828 €) tout en relevant qu'en 2022, la Ville a versé deux subventions exceptionnelles :

- 20 000 € en vue d'apporter un soutien financier d'urgence aux victimes du conflit en Ukraine ;
- 15 000 € pour la réfection de la remise du centre de secours de Villemomble pour la BSPP.

La subvention au CCAS (1 559 850 €) a, elle, été revue à la hausse (+ 1,95 %) par rapport à l'année 2021 alors que les loisirs Seniors étaient désormais repris sur le budget Ville.

## B. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 88,42 M€, dont 2,53 M€ de recettes d'ordre consécutives en grande majorité à la cession de l'hôtel Brément.

Les recettes réelles augmentent en 2022 de près de +2,47 M€ (+ 2,97 %) par rapport à 2021.

Cette évolution s'explique principalement par le dynamisme des recettes fiscales.

### 1. Les dotations et participations (chapitre 74)

#### a) *Les dotations de l'Etat*

Dotations	2019	2020	2021	2022	variation 2022/2021	variation % 2022/2021
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	5 132 146 €	5 113 588 €	5 003 058 €	5 000 305 €	-2 753 €	-0,06%
Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	848 704 €	939 292 €	1 015 382 €	986 592 €	-28 790 €	-2,84%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	438 392 €	479 631 €	483 348 €	451 131 €	-32 217 €	-6,67%
<b>Sous total DGF</b>	<b>6 419 242 €</b>	<b>6 532 511 €</b>	<b>6 501 788 €</b>	<b>6 438 028 €</b>	<b>-63 760 €</b>	<b>-0,95%</b>
Allocations compensatrices (TH/TF/CFE)	1 514 239 €	1 583 366 €	290 801 €	436 539 €	145 738 €	50,12%
<b>Totaux</b>	<b>7 933 481 €</b>	<b>8 115 877 €</b>	<b>6 792 589 €</b>	<b>6 874 567 €</b>	<b>81 978 €</b>	<b>1,24%</b>

En 2022, la part de DGF semble se stabiliser autour des 5 M€ (- 2 753 €) tandis que les deux autres composantes de la DGF (DSUCS et DNP) voient leurs montants diminuer, malgré l'augmentation de l'enveloppe nationale. Ainsi, on constate que depuis 2019, cette dotation oscille entre 6,4 M€ et 6,55 M€.

Les allocations compensatrices de fiscalité ont fortement diminué du fait de la suppression de la taxe d'habitation. Les compensations de taxe foncière ont, elles, progressé de 146 000 € entre 2021 et 2022.

### *b) Les autres participations et dotations*

Les autres participations et dotations (4,61 M€) proviennent pour l'essentiel de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Conseil Départemental, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)<sup>2</sup> et de Ile-de-France Mobilité (IDFM).

Elles contribuent notamment au financement des secteurs de la petite enfance, des accueils périscolaires, de l'insertion, de la santé au titre du CMS, et de la jeunesse.

Elles sont en forte baisse par rapport à 2021 (-1,55 M€). D'une part, les versements 2022 sont fondés sur les bilans de l'année 2021, encore marquée par les incidences de la crise sanitaire sans pour autant que les mécanismes de compensation ne soient renouvelés<sup>3</sup>. D'autre part, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis accuse un important retard dans le versement des financements RSA.

Néanmoins, cette variation est à nuancer comme en témoigne le détail partenaire par partenaire, ci-dessous :

- Le FCTVA « Fonctionnement » s'accroît de +23 818 € entre 2021 et 2022 (87 6356 €) ;
- En 2021, le centre de vaccination mis en place sur la commune a induit une avance des frais de fonctionnement par la Ville (charges courantes et de personnel) remboursée par l'Agence Régionale de Santé a posteriori pour 605 000 €. Le centre ayant fermé en mars 2022, cette recette s'est naturellement tarie (237 858 €). Sur le même sujet, en 2021, la Ville avait perçu une aide exceptionnelle par l'Etat pour les pertes subies en 2020, de 283 600€, non renouvelée.
- *A contrario*, la Ville a bénéficié de la somme de 300 646 € par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en compensation des frais engagés pour les familles relogées suite à la mise en sécurité avec interdiction définitive d'habiter et d'utiliser les lieux relatifs à la copropriété sise 21 rue des Deux-Communes.
- Les participations du Département, 438 000 € en 2021, diminuent de 335 000 € portant la recette comptabilisée en 2022 à 103 000 €, principalement du fait de la comptabilisation sur 2021 des soldes de deux exercices de financement RSA, 2019 et 2020, contre un seul en 2021 ;

Les participations du CGET (134 793 €) sont en hausse de 22 000 € par rapport à 2021 tandis que celles de la Préfecture progressent du fait de la participation aux frais d'organisation des élections présidentielles et législatives de 2022 sont en hausse (+ 6000 €) également.

La dotation aux titres sécurisés progresse de 11 000 €.

- La participation de IDFM au réseau Titus est stable pour s'établir en 2022 à 376 605 €.
- La CPAM n'a contribué au financement du CMS (charges des médecins) qu'à hauteur de 154 372 € soit une baisse réelle de 40 000 €.

<sup>2</sup> CGET devenu en 2020 l'ANCT, Agence nationale de la cohésion des territoires

<sup>3</sup> En réalité, certaines compensations nous ont été versées début juin 2023 sans que les services n'en soient informés mais dans des proportions moindres qu'en 2021.

- Le secteur culturel continue à bénéficier des soutiens, dont celui de l'Etat avec notamment le financement du poste de conseiller numérique à hauteur de 50 000 € dans le cadre du plan France Relance.
- En 2022, la CAF a de nouveau apporté son soutien aux activités déployées par la Ville (+440 000 €). Sans surprise, le retour à une fréquentation normale au sein des crèches induit une participation en hausse (+445 000 €). Son soutien aux centres de loisirs enfance progresse également : 1 102 000 € en 2022 contre 904 000 € en 2021 tandis que celui aux activités jeunesse diminue significativement (- 200 000 €).

## 2. Les recettes fiscales (chapitre 73)

Les recettes fiscales, lesquelles s'établissent à plus de 58 M€, augmentent de +2,17 % par rapport à l'an passé avec, de nouveau, une importante progression des produits fiscaux (+1,6 M€). La Ville n'ayant pas augmenté ses taux, cette hausse se fonde pour mémoire, d'une part, sur la valorisation nationale des bases, et d'autre part, sur la livraison de nouveaux biens, ce qu'on appelle la hausse des bases « physiques ».

	2019	2020	2021	2022	variation 2022/2021	variation % 2022/2021
Taxe d'habitation (dont rôles supplémentaires)	22 496 765 €	22 452 992 €	40 638 382 €	42 242 287 €	1 603 905 €	3,95%
Taxes foncières (dont rôles supplémentaires)	15 660 047 €	16 109 550 €				
<i>Sous-total</i>	<i>38 156 812 €</i>	<i>38 562 542 €</i>	<i>40 638 382 €</i>	<i>42 242 287 €</i>		
Allocation de compensation versée par la MGP	15 887 396 €	15 879 729 €	15 879 729 €	15 879 729 €	0 €	0,00%
Dotation solidarité communautaire	- €	123 101 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Taxes sur les pylônes électriques	63 128 €	66 118 €	74 017 €	48 042 €	-25 975 €	-39,29%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	647 676 €	665 358 €	858 699 €	510 153 €	-348 546 €	-52,38%
Taxe Locale Publicité Extérieure (TLPE)	342 956 €	345 178 €	321 014 €	328 562 €	7 548 €	2,19%
Droits de mutation (DMTO)	2 652 508 €	2 078 954 €	2 150 903 €	2 107 505 €	-43 397 €	-2,09%
FNGIR (prélèvement)	-2 755 499 €	-2 755 499 €	-2 755 499 €	-2 755 499 €	0 €	0,00%
<b>Total autres impôts et taxes</b>	<b>54 994 977 €</b>	<b>54 965 480 €</b>	<b>57 167 245 €</b>	<b>58 360 779 €</b>	<b>1 193 534 €</b>	<b>2,17%</b>

La Ville a perçu en 2021, 40,64 M€ au titre de la fiscalité sur les ménages et le foncier d'entreprise ; la progression du produit à taux constant est donc de + 1,6 M€, soit + 3,95 %.

Comme pressenti en 2020 où la progression des produits fiscaux avait été anormalement basse, le coefficient de neutralisation du transfert de la part départementale de TFPB, provisoire en 2020 et calculé à produit quasi constant, a été arrêté définitivement en 2021, reflétant désormais la dynamique réelle des bases foncières.

Alors qu'en 2021, il était constaté une variation de 5,38 % ; en 2022, elle est de 3,95 %. En l'espace de deux exercices, à taux constants, les produits fiscaux ont progressé de 9,54 %.

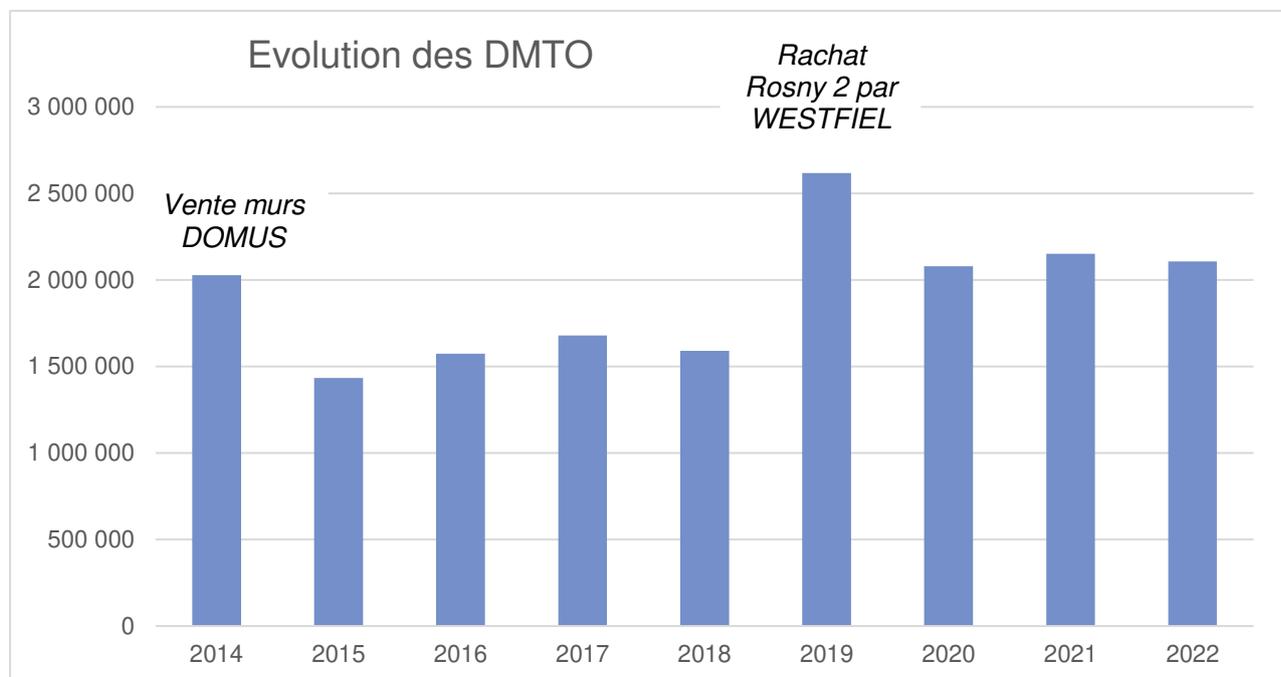
La fiscalité « économique », perçue par la MGP, est reversée forfaitairement sous la forme d'une allocation de compensation figée à 15,88 M€, sous réserve de nouveaux transferts de compétence et donc de réévaluations en CLECT.

La taxe sur les pylônes électriques subit quant à elle une baisse significative, -39,3 % soit - 25 975 €.

La taxe sur l'électricité atteint 660 000 €, celle-ci étant minorée de 150 000 € de produits rattachés pour le dernier trimestre 2021, soit une baisse réelle de - 11,60 %.

La TLPE subit une légère augmentation de + 2,19 %, soit +7 548 €.

Les DMTO, enfin, avec 2,11 M€ perçus en 2022, restent à un niveau élevé puisque depuis 2020, ils oscillent autour des 2,1 M€.



### 3. La péréquation

La Ville est bénéficiaire du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) depuis 2016.

En 2022, elle en a bénéficié à hauteur de 671 658 € contre 943 999 € en 2021. Cette baisse importante constatée va au-delà de la prévision budgétaire 2022 (748 256 €) et conforte malheureusement l'hypothèse 2023 d'une possible sortie du dispositif.

Dans le même temps, de nouveau, la Ville n'a pas été prélevée au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et ce depuis 2020. Pour rappel, la contribution 2019 était de 39 631 € (63 614 € en 2018).

#### 4. Les autres produits (chapitres 70, 75, 77 et 013)

##### a) *Les produits d'activités et du domaine (chapitre 70)*

Les produits du domaine et des services (restauration collective, activités culturelles et sportives, crèches, centres de loisirs, CMS, séjours jeunesse, stationnement payant, concessions funéraires, remboursement de frais par d'autres organismes, ...) s'élèvent à près de 7 M€ en 2022 contre 7,5 M€ en 2021 ; ils diminuent donc de 500 000 €. Mais cette baisse est à relativiser du fait d'importants rattachements effectués en fin d'exercice 2021 sur le secteur des prestations délivrées notamment aux familles.

Les recettes du stationnement payant atteignent 590 000 € en 2022 contre 971 000 € en 2021, du fait de la non comptabilisation sur cet exercice d'une partie des recettes engrangées par ce secteur. En effet, lors du renouvellement du marché, les modalités de justification des recettes auprès de la Trésorerie ont été durcies, nécessitant un temps d'adaptation pour y répondre favorablement. Ces sommes seront donc exceptionnellement comptabilisées en année N+1, à savoir en cette année 2023.

Les produits relatifs aux concessions funéraires enregistrent encore une fois une hausse, cette fois-ci de l'ordre de +24 000 € (166 000 €).

Les autres recettes liées à l'utilisation du domaine public progressent (+63 000 €) notamment pour les droits de voirie avec la fin de l'exonération des redevances d'occupation du domaine public. De même, les recettes liées aux foodtrucks s'accroissent (+ 21 000 €).

A contrario, les redevances sont en baisse suite à la non-perception pour 2021 et 2022 des redevances pour JC DECAUX concernant le mobilier urbain (env. 65 000€ /an) et de l'acompte 2022 par le SIPPAREC pour l'éclairage public (env. 75 000 €)<sup>4</sup>.

De manière générale, les produits des services sont en hausse sans retrouver cependant leur niveau de 2019. Néanmoins, il est à relever qu'en 2021, d'importants rattachements ont été effectués tandis qu'en fin d'exercice 2022, cela n'a pas pu être le cas.

Ainsi, les recettes de la pause méridienne sont en stables puisqu'elles atteignent 1,45 M€ en 2022 contre 1,53 M€ en 2021 (avec un rattachement à l'époque, de 80 000 €).

Les produits des activités périscolaires suivent le même mouvement et se montent à 1,22 M€ à fin 2022 contre 1,06 M€ l'an passé, soit une hausse de 140 000 €.

Les crèches ont naturellement vu leurs activités reprendre et voient leurs produits passer de 648 000 € en 2022, contre 576 000 € en 2021 (déduction faite des rattachements), soit une augmentation de +72 000 €.

Comme en 2021, à l'inverse des autres secteurs d'activités, la restauration seniors s'inscrit en faux dans cette tendance puisque, cette fois-ci, ses recettes diminuent de -77 000 € pour s'établir à 195 000 € en 2022.

Les participations familiales aux activités culturelles, sportives et de loisirs s'établissent quant à elles à 306 000 € contre 307 000 € l'an passé mais cette comparaison est biaisée par le rattachement d'un trop grand volume de recettes à la fin de l'exercice 2021. Aussi, les recettes réelles progressent en réalité de +84 000 €.

La participation des usagers du CMS est de 833 000 € contre 790 000 € en 2021, soit une évolution de +43 000 €.

<sup>4</sup> La société Decaux a versé sur 2023 les redevances 2021 et 2022 et le SIPPAREC, l'acompte 2022.

Les autres évolutions significatives sont les suivantes :

- +96 000 € pour les crédits « mise à disposition de personnel » qui correspondent à une refacturation de charges RH du budget Ville au budget CCAS, la hausse étant à la vacance des postes d'une année à l'autre,
- + 51 000 € suite au plan d'apurement des retards de loyers avec la Mission Locale Marne au Bois,
- - 163 000 € suite à la fin des conventions de mises à disposition de personnel auprès de l'EPT Grand Paris Grand Est.

*b) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)*

Le montant de ces produits s'élève à 707 969 € en 2022. La baisse est de -96 031 € par rapport à 2021 mais le réalisé est au-dessus de la prévision budgétaire alors évaluée à 624 349 €.

Les recettes sur ce chapitre sont donc stables, étant rappelé qu'en 2021, la Ville a perçu une régularisation de trop-perçu de charges pour la copropriété du 21 rue des Deux Communes de l'ordre de 110 000 €.

Les redevances perçues ont été les suivantes : 31 713 € pour le golf et 12 055 € pour le centre aquanautique avec rattrapage d'une année de retard dans la perception de cette recette.

*c) Les produits exceptionnels (chapitre 77)*

Les produits exceptionnels sont cette année de 2 757 793 € alors qu'ils étaient de 600 000 € en 2021.

Ils comprennent principalement :

- La cession de l'hôtel sis rue de Brément pour la somme de 1 285 852 €,
- La cession des pavillons sis 4-6 rue Betremieux pour une valeur nette de 900 000 €<sup>5</sup>,
- La comptabilisation d'un excédent sur la régie Guichet Famille pour 177 467 €,
- Les pénalités de retard appliquées au prestataire défaillant dans l'exécution du marché de restauration scolaire pour 68 845 €,
- Les indemnités perçues dans le cadre du contentieux opposant la Ville à la SCI AIDA et la SARL SANTA LUCIA sur une mitoyenneté rue Betremieux pour 67 369 €.

*d) Les atténuations de charges (chapitre 013)*

Ces recettes s'élèvent à 665 722 € (+ 325 722 € par rapport à 2021).

Cette hausse est consécutive d'une part à l'arrêt de la mesure exceptionnelle prise en 2021 pour les agents contractuels atteints du COVID de ne pas appliquer de jour de carence et, d'autre part, au remboursement de l'indemnité inflation mise en place fin 2021 et appliquée sur la paye de janvier 2022 pour les agents remplissant les conditions (85 500 €).

Ces recettes se décomposent essentiellement des remboursements d'assurance du personnel ou de trop-perçu par le personnel (408 925 €) et de ceux émanant des organismes de protection sociale (171 296 €).

<sup>5</sup> Pour cette vente, la Villa a perçu 300 000 € en recette nette numéraire et recevra un appartement F5 valorisé à hauteur de 600 000 €. En termes comptables, il est nécessaire de comptabiliser la recette brute en 2022 et la dépense brute sur les exercices 2023 et 2024.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A. Les dépenses d'équipement

Le montant des dépenses d'équipement effectuées en 2022 s'élève à 22,65 M€ contre 27,57 M€ en 2021. Cette baisse, enregistrée en 2022, est la résultante de plusieurs phénomènes conjugués. Outre des difficultés de recrutement, notamment dans les secteurs ressources tels que la commande publique, qui ont freiné le lancement de certains marchés, ce sont surtout des difficultés d'approvisionnement qui ont ralenti l'avancée des chantiers (bois, acier...).

Toutefois, ce niveau d'investissement demeure toujours conséquent comme en témoigne cet historique :

Chapitres	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>20</b>	1 304 653 €	1 303 134 €	1 276 695 €	2 275 533 €	2 280 538 €	886 627 €	842 071 €
<b>204</b>	1 365 547 €	3 600 €	75 928 €	84 298 €	1 170 237 €	3 866 671 €	240 557 €
<b>21</b>	11 207 673 €	15 951 212 €	11 955 268 €	21 098 101 €	20 821 644 €	22 761 072 €	21 430 910 €
<b>23</b>	2 640 348 €	188 826 €	42 114 €	4 166 634 €	692 393 €	57 007 €	139 765 €
<b>Total général</b>	<b>16 518 220 €</b>	<b>17 446 772 €</b>	<b>13 350 005 €</b>	<b>27 624 566 €</b>	<b>24 964 813 €</b>	<b>27 571 377 €</b>	<b>22 653 303 €</b>

Les principales dépenses de l'année ont été les suivantes :

- **En matière éducative (14,6 M€) :**
  - Le démarrage des travaux relatifs à la construction du futur groupe scolaire Mermoz (6,72 M€) ;
  - Le paiement, pour la 4<sup>ème</sup> année, des factures liées à l'acquisition, sous forme de vente d'immeuble à construire, du groupe scolaire désormais dénommé Françoise Dolto au sein du nouveau quartier Coteaux Beauclair (5 397 000 € après 4 911 000 € en 2019, 2 297 000 € en 2020 et 5 861 000 € en 2021) auquel il convient d'ajouter 235 000 € dédiés à l'acquisition du mobilier, 54 500 € pour le matériel informatique et 27 700 € pour le raccordement à la fibre. Ce groupe scolaire, qui accueillera à terme 21 classes et un centre de loisirs, a ouvert à la dernière rentrée scolaire ;
  - Les derniers règlements liés à la construction et à l'équipement de l'école Simone Veil qui a ouvert à la dernière rentrée scolaire 2021 (645 000 €) ;
  - Les études préalables accompagnés des premiers travaux pour la rénovation de la maternelle Bois Perrier (616 000 €), dont le chantier a débuté au début de l'année 2023 ;
  - L'équipement des écoles en dispositif PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sécurité*) c'est-à-dire un système de gestion de crise, propre à chaque établissement qui se déclenche lors d'un risque majeur et doit permettre aux élèves et personnels enseignants de se confiner en toute sécurité, en attendant l'arrivée des secours. Le dispositif choisi est en lien avec les forces de l'ordre du territoire (116 000 €) ;

- L'équipement et la modernisation numérique des écoles et centres de loisirs (105 000 €) avec la continuité des travaux de câblage et acquisitions de matériels pour l'équipement des maternelles Cotton et Moulin et des élémentaires Eboué, Moulin et Pré Gentil en matériel informatique et quelques travaux de câblage complémentaire pour répondre aux demandes des enseignants ;
- Les premiers diagnostics préalables aux études de faisabilité liées à la rénovation de groupe scolaire Les Marnaudes (58 000 €) avec les études topographiques, les études de sol et les diagnostics structure ;
- Quelques ultimes paiements pour les travaux de rénovation de la toiture et la couverture de l'école Betremieux (36 000 €), la réhabilitation du groupe scolaire Pré Gentil (démolition de l'ancien chalet notamment) (23 000 €) et le centre de loisirs Jacques Chirac (56 700 €) ;
- L'entretien divers des écoles avec notamment :
  - la rénovation de la couverture et de la toiture de l'école Raspail pour 94 415 €,
  - la réfection des menuiseries de l'élémentaire Betremieux pour 85 000 €,
  - l'entretien et la rénovation du réseau de chauffage au sein des groupes scolaires pour 66 788 € dont le remplacement des pompes à chaleur au Pré-Gentil et de radiateurs au Bois-Perrier,
  - l'aménagement de la cour d'école des Boutours pour 67 600 €,
  - la réfection des sanitaires de la maternelle Jean Moulin pour 54 000 €,
  - la mise aux normes des offices du groupe scolaire Jean Moulin (25 800 €) ainsi que les derniers paiements relatifs aux travaux de couverture (7 600 €),
  - le remplacement de la clôture périphérique à l'école Kergomard (31 700 €),
  - la création d'une douche à l'école maternelle Niepce pour 17 180 €.
- L'achat de mobilier scolaire et de matériel spécifique (sèche-linges, lave-linges, chariots de propreté, jeux et jouets) pour les écoles et les centres de loisirs (185 000 €).
- **En matière de cadre de vie (4,73 M€) :**
  - La rénovation et l'entretien des voiries (2,8 M€) avec notamment :
    - la requalification des rues Ader (828 600 €) et Bellepêche (193 000 €),
    - la rénovation de la rue Laennec pour 745 000 € (facturation partielle) accompagnée de celle du réseau d'éclairage public (35 000 €) et du carrefour SLT (27 000 €), le tout sous la supervision d'une maîtrise d'œuvre externe (34 200 €),
    - la rénovation de la rue Jules Guesde pour 303 000 €,
    - la réparation des voiries dans diverses rues (rues du 4<sup>ème</sup> Zouave, rue Victor Hugo, rue Claude Pernès, Boulevard Alsace-Lorraine...) pour 100 000 €,
    - l'aménagement d'une entrée pour le parc du Plateau d'Avron (30 000 €)
    - la signalisation horizontale, l'acquisition de panneaux et de mobilier urbain : barrières, potelets, portiques... (166 500 €),

- la rénovation de la signalisation lumineuse tricolore au carrefour du croisement des rues Zouave/Ferry/d'Orves (144 000 €),
  - la dotation en équipements du service Propreté urbaine avec l'acquisition de 3 aspirateurs urbains, d'aspirateurs à feuilles et de souffleurs à dos notamment (105 800 €),
  - le remplacement des feux tricolores au croisement Leclerc/Jaurès/Walesa pour 87 000 €.
- L'embellissement et la protection des espaces verts et extérieurs (344 700 €) avec en particulier :
- une enveloppe de 67 500 € consacrée à l'installation de clôtures et portails au gymnase Lavoisier (21 300 €), au centre de loisirs La Justice (21 500 €) et à l'IME (6 600 €) ainsi que la pose d'un interphone (8 200 €) notamment,
  - l'aménagement des jardins partagés rue des Balettes pour 23 600 €,
  - la poursuite des pratiques vertueuses dans la gestion des espaces verts qui se traduit par l'acquisition d'un attelage hippomobile et d'un triporteur cargo notamment pour l'entretien du parc du plateau d'Avron pour 21 600 €,
  - l'achat de structure 3D pour embellir les espaces vers (45 750 €),
  - la réfection d'un mur mitoyen au square Gardebled (20 800 €) en préalable des travaux de réfection réalisés en 2023,
  - une assistance dans la définition d'un plan de gestion du nouveau Parc du plateau d'Avron (16 200 €),
  - une enveloppe de 139 500 € pour équiper les agents des espaces verts en matériel dont l'acquisition de tondeuses.
- Les travaux d'éclairage public (1,23 M€) dont :
- 583 000 € pour le plan lumière qui vise à moderniser le réseau d'éclairage public et à accroître sa performance énergétique avec cette année la rue Jules Guesde (226 000 €), la rue Barthou (84 000 €), la rue Laennec (99 000 €) et le remplacement des câbles au poste central Boissière (174 000 €),
  - 487 000 € pour le gros entretien du réseau,
  - 61 000 € portant fin des paiements pour les travaux entrepris sur la rue Clément Ader,
  - 50 000 € pour la remise à niveau de l'éclairage du stade Letessier et la même somme pour celui de Girodit.
- 95 500 € pour l'enfouissement des réseaux aériens : la poursuite de ce programme mené en étroite collaboration avec le SIPPEREC, vise à sécuriser les réseaux câblés existants, embellir le cadre de vie tout en libérant les trottoirs conformément aux nouvelles normes d'accessibilité ;
- 141 000 € investis pour la mise en place du nouveau marché de stationnement payant ;
- 31 000 € pour le plan vélo avec l'acquisition de vélos pour les actions de préventions à destination des enfants, de marquage au sol et de panneaux de signalisation ;

- 213 500 € pour le maintien en l'état et l'extension du réseau de vidéo protection avec la poursuite de la phase 3, dont 26 000 € pour un accompagnement à l'optimisation du déploiement.
- **En matière de patrimoine non scolaire (2,28 M€) :**
  - 700 000 € pour les équipements sportifs avec en particulier :
    - la réalisation de travaux d'amélioration au stade Girodit avec la reprise des courts de tennis via la réfection des clôtures et celle de la toile des courts 6 et 7 (157 300 €),
    - la poursuite des agendas programmés d'accessibilité (« Ad'Ap »), pour la finalisation de la mise en accessibilité du gymnase Camus (84 100 €),
    - la réhabilitation du dojo Lavoisier et de ses locaux annexes (31 600 €),
    - la finalisation du drainage périphérique de la salle de lutte du gymnase Thibault (39 400 €),
    - l'installation de projecteurs à led au gymnase Thibault (41 130 €) ainsi que 22 300 € pour la création d'un support poubelle,
    - la réalisation d'un programme de réhabilitation et d'aménagement d'un parcours de santé aux abords du golf (29 000 €),
    - les études et la mise en place d'un container pour stockage au stade Letessier (15 000 €),
    - la démolition de l'ancien Skateparc en vue de la mise en place de nouveaux modules (7 400 €).
  - 587 000 € pour les équipements culturels dont :
    - 329 000 € d'études et travaux réalisés pour l'Ecole Nationale des Arts du Cirque (ENACR) portant sur l'amélioration du confort thermique,
    - 41 000 € pour équiper la FAN de stores et doter le parvis d'un éclairage extérieur,
    - 58 400 € pour l'espace Simenon dont 21 300 € pour la rénovation et l'entretien de la scène et 17 000 € pour le renouvellement des équipements,
    - 48 700 € pour le démarrage des travaux de rénovation de la médiathèque Yourcenar inaugurée en mai dernier.
  - 993 K€ pour les autres dépenses d'équipements et notamment :
    - 150 000 € au titre du contrat d'exploitation du réseau de chauffage (P3),
    - 141 800 € pour des travaux dans les crèches dont 116 900 € pour le multi-accueil Anne Frank avec notamment le remplacement de la couverture,
    - 141 200 € pour le nouveau cimetière, dont 92 600 € pour l'aménagement d'un nouvel accueil et 48 600 € pour la reprise et la création d'allées,
    - 99 505 € de dépenses diverses à l'hôtel de ville (changement de serrures, rénovation et pose de stores, travaux d'étanchéité...),
    - 69 400 € pour la finalisation chantier de réaménagement du centre administratif Hoffmann et l'amélioration des conditions de travail de la police municipale,

- 62 900 € pour l'acquittement des dernières situations relatives à la création d'un éco-bâtiment rue Clément Ader qui a accueilli à compter de la rentrée 2021 l'unité régie voirie,
- 47 800 € pour la réalisation de travaux de mise aux normes et d'installation de chauffage et d'assainissement sur les sites ESAT et IME,
- 43 400 € pour équiper et embellir les centres sociaux avec notamment le remplacement du carrelage au cercle Boissière,
- 36 000 € pour les résidences personnes âgées avec le remplacement de la centrale incendie de la RPA Barroy,
- 10 700 € pour des travaux de réfection de la halle du marché de la gare.

- **En matière de modernisation des équipements des services (796 K€) :**

- 557 200 € pour les systèmes d'information avec essentiellement la poursuite de la modernisation d'applications métiers obsolètes.

Les principales actions sont :

- le développement de l'hyperviseur (149 000 €),
- l'acquisition de licences pour 101 500 € dont 20 000 € pour un nouvel outil de gestion de l'armurerie de la police municipale,
- le renouvellement du matériel informatique destinés aux services (158 200 €)
- diverses missions d'accompagnement et notamment la finalisation de la mise en conformité au Règlement Général à la Protection des Données,

Il est à noter que depuis 2022, le renouvellement des licences relève de la section de fonctionnement (chapitre 65).

- 104 200 € pour le renouvellement et l'optimisation de la flotte automobile, dont 2 nouveaux camions, l'un pour le service Espaces verts (39 500 €) et l'autre pour la Direction de l'Education (15 700 €). La police municipale s'est également vu doter d'un nouveau véhicule (28 000 €) et de vélos à destination de la nouvelle brigade environnement.
- 99 800 € pour le matériel du service évènementiel notamment à destination des manifestations (matériel sono, postes délégués pour conseil municipal, jupes de scènes...)
- 34 800 € pour le renouvellement du mobilier (bureaux, vestiaires, armoires, fauteuils...) de l'ensemble des services.

Enfin, la Ville a versé 30 000 € pour la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris et 207 000 € (+ 44,85 %) au titre du contingent 2022 pour la BSPP sur le budget Investissement.

## B. Le financement des dépenses d'équipement

Le total des recettes réelles d'investissement (hors affectation au compte 1068 et emprunts) s'élève en 2022 à 10,79 M€ contre 9,53 M€ en 2021. Les évolutions s'observent sur l'ensemble des recettes d'équipement.

### 1. Le FCTVA et la taxe d'aménagement

La Ville a perçu, en 2022, 987 580 € au titre de la taxe d'aménagement et 3,66 M€ de FCTVA.

L'an passé, les encaissements étaient respectivement de 790K€ et 3,73 M€.

Bien que les dépenses d'équipements aient augmenté entre 2020 et 2021 (27,57 M€ en 2021 contre 24,96 M€ en 2020), les dépenses relevant du chapitre 204, subventions d'équipements versées, ne sont pas éligibles au FCTVA. Or, en 2021, la Ville a acquitté 3,63 M€ pour l'aménagement du Parc Plateau d'Avron.

Concernant la taxe d'aménagement, elle progresse de près de +200 000 € par rapport à 2021.

### 2. Les subventions et participations d'équipement

Les subventions et participations titrées en 2022 se sont montées à plus de 5,7 M€, dont :

- 3M€ pour le remboursement de la quote-part de travaux du groupe scolaire Coteaux Beauclair par la SPL Paris Est Développement (PAREDEV) ; un dernier versement sera comptabilisé en 2023,
- 400 000 € de la Métropole du Grand Paris et 300 000 € de l'Etat au titre de la DSIL, en premiers acomptes, pour la construction de l'élémentaire Mermoz,
- 566 900 € de la Métropole du Grand Paris, 219 520 € de l'ADEME et 92 800 € du Conseil Régional pour la construction et l'aménagement du centre de loisirs Jacques Chirac,
- 354 000 € au titre d'une aide exceptionnelle à la relance de la construction durable fondée sur les autorisations d'urbanisme délivrées sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 et dont l'objet est de financer le développement des équipements publics, des infrastructures et autres aménagements d'aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie,
- 196 000 € comme 1<sup>er</sup> acompte pour la participation de la commune de Villemomble pour le réaménagement de la rue Laennec,
- 98 478 € pour les équipements sportifs : 20 000 € du Conseil Départemental (versées sur 10 ans) pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué et 11 000 € pour la création du terrain synthétique du stade Letessier ainsi que le solde de la subvention octroyée par le Conseil Régional pour la rénovation du dojo Lavoisier,
- 87 033 € pour les équipements scolaires dont 44 153 € au titre de l'équipement numérique des établissements scolaires par l'Académie de Créteil et 42 880 € au titre de la participation de l'Etat au financement de l'acquisition de capteurs CO<sup>2</sup> destinés au milieu scolaire,
- 65 586 € versés par la Région dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Coteaux Beauclair,

- 60 000 € versés par l'Etat dans le cadre de la DSIL et 36 452 € par la Région pour la construction du groupe scolaire Simone Veil,
- 38 400 € correspondant au solde de la subvention de l'Etat pour l'extension du réseau de vidéo protection,
- 29 484 € au titre du 1<sup>er</sup> acompte versé par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance pour le développement de jardins familiaux – rue des Balettes,
- 19 654 € au titre du 1<sup>er</sup> acompte versé par la Région pour les actions menées dans le cadre du déploiement du plan Vélo,
- 11 355 € versés par le SIPPAREC pour solde de la participation au financement de l'acquisition d'un pool de véhicules électriques et des bornes de recharge afférentes,
- 5 965 € enfin de la Région en 1<sup>er</sup> acompte pour les travaux de réhabilitation des archives municipales.

Enfin, les amendes de police relatives à la circulation routière ont rapporté 155 465 € en 2022 contre 9 863 € en 2021 ; Elles étaient toutefois en 2020 à un niveau exceptionnellement élevé, à savoir 485 147 €. Ce montant 2022 est néanmoins de retour dans la moyenne de ceux perçus entre 2014 et 2019.

### 3. L'emprunt et la dette

La Ville a souscrit en 2021 deux nouveaux emprunts dont un de 7,45 M€ auprès de la banque Arkea qui a été mobilisé progressivement en 2022. Il figure donc dans les recettes 2022.

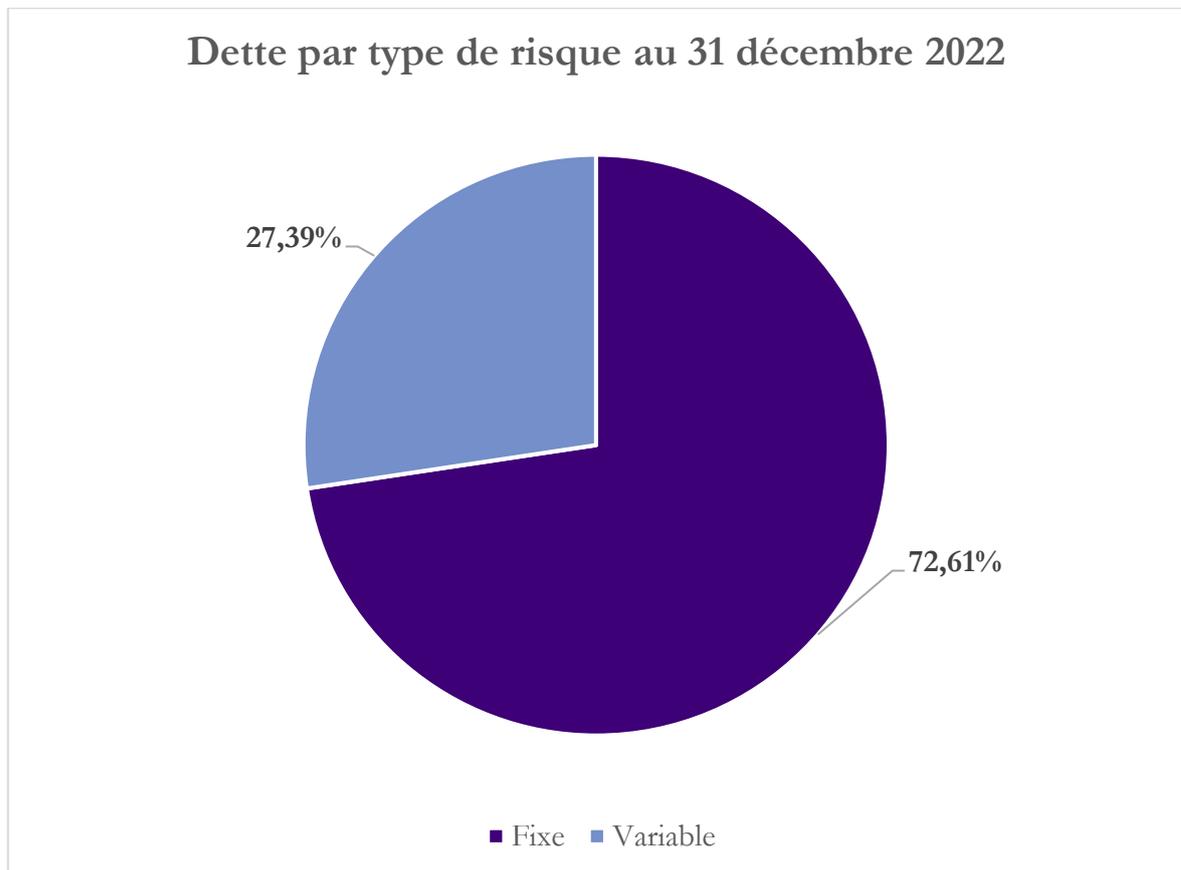
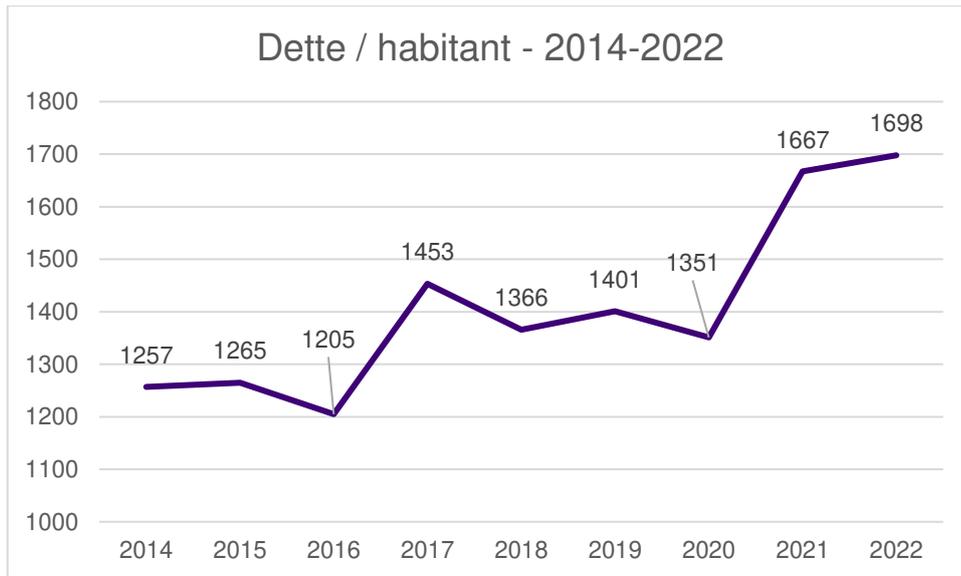
Elle a également souscrit en 2022 un nouvel emprunt de 10 M€ auprès de l'Agence France Locale. Cet emprunt n'a toutefois pas été mobilisé en 2022. Il figure donc dans les reports de recettes.

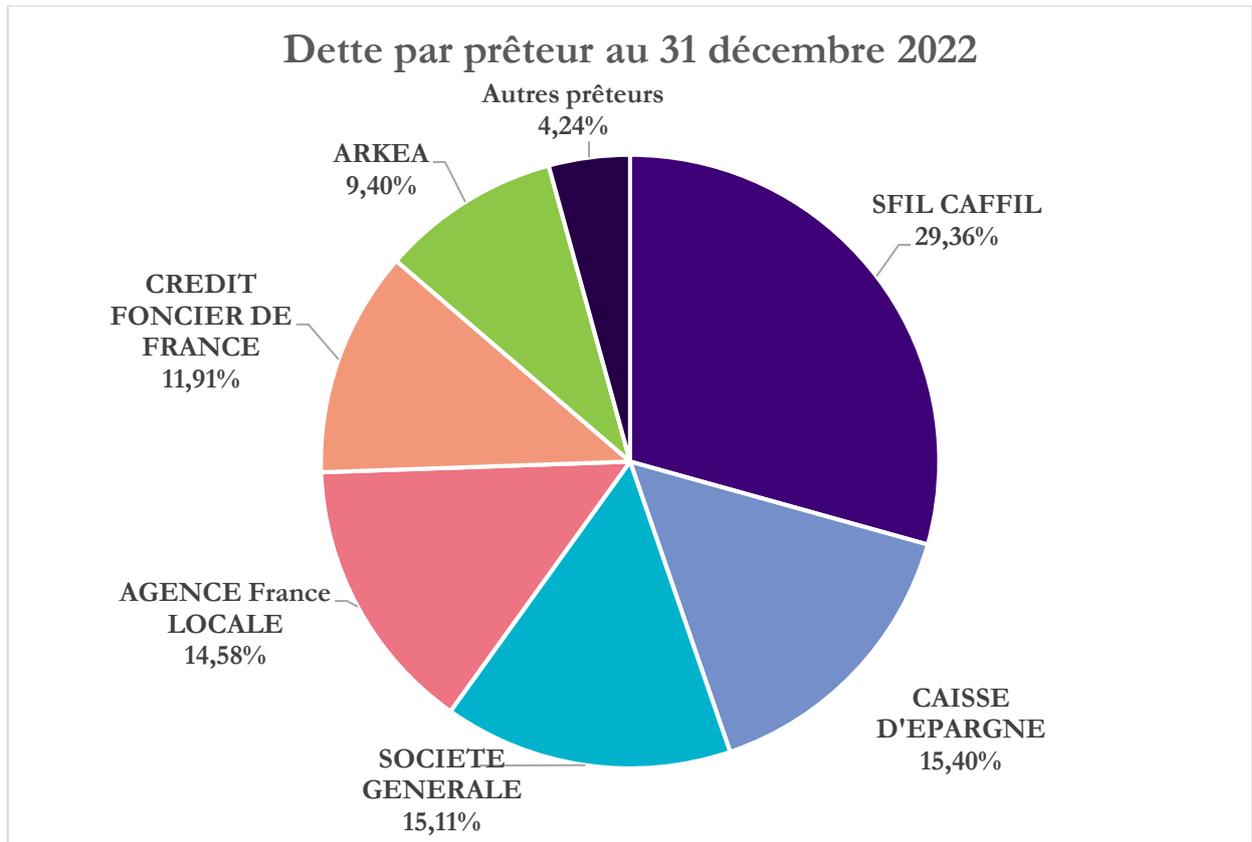
Au 31 décembre 2022, le montant de l'encours de dette atteignait 78,44 M€ (1 698€/hab.) en incluant le prêt souscrit par Opalia pour financer la réhabilitation du centre aqua-nautique et intégré en 2017 à la dette propre communale.

Les intérêts de la dette payés en 2022 s'élevant à 1,27 M€ et le remboursement du capital à 6,05 M€, l'annuité s'est établie à 7,32 M€, en hausse logique par rapport à 2021 (6,82 M€).

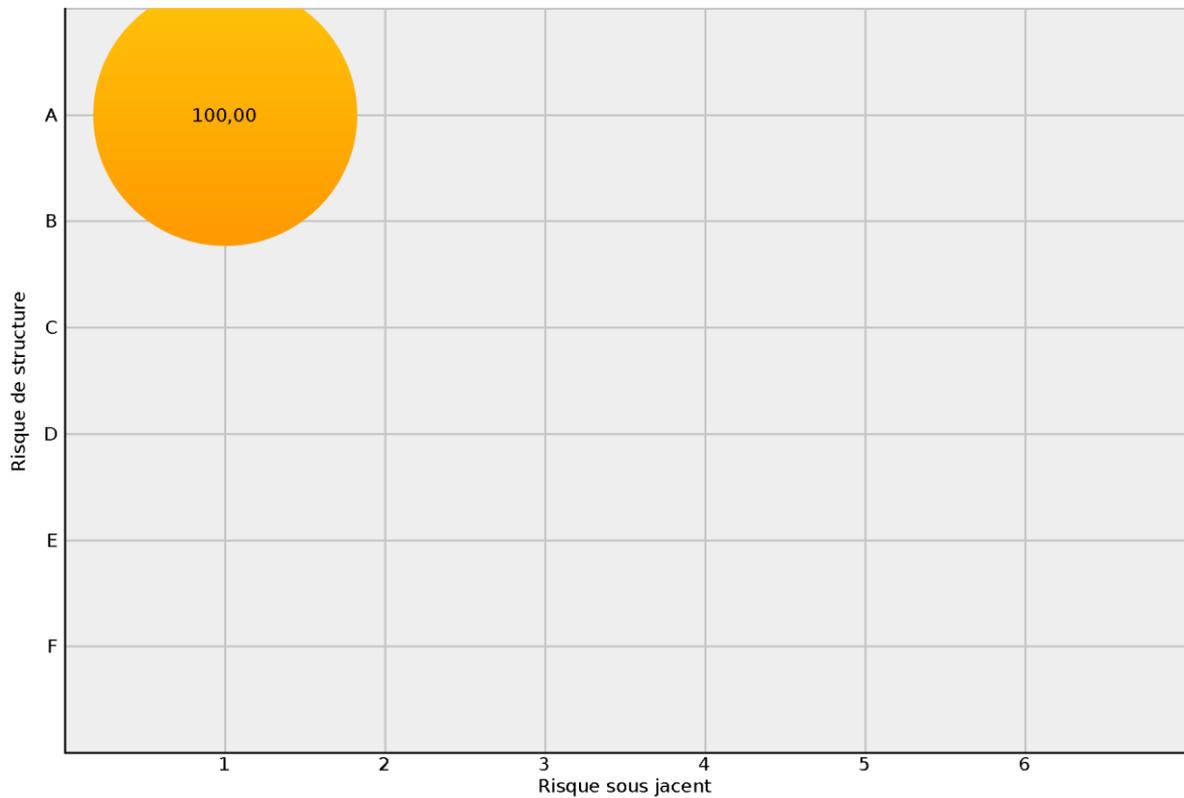
Avec un encours majoritairement en taux fixe, la dette communale est parfaitement sécurisée, d'autant qu'elle affiche au 31 décembre 2022 un taux moyen global à 1,96%. Sans surprise malheureusement, dans le contexte économique actuel, ce taux s'est accru par rapport à 2021 (1.56 %) mais cela reste bien en dessous des taux moyens actuellement en vigueur pour des communes de même strate.

Enfin, la Ville affiche une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».





## DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



## IV. SYNTHÈSE

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 illustrent les ambitions présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire en février 2022.

Ces derniers sont conformes à la stratégie financière et aux priorités présentées lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif 2022 et notamment :

- l'éducation avec un plan écoles ambitieux, accompagné d'une amélioration continue du service rendu aux familles ;
- le cadre de vie avec une forte progression des dépenses d'investissement combinée à la mise en adéquation des effectifs et des budgets courants nécessaires alloués aux espaces publics ;
- le lien social avec un soutien réaffirmé au secteur social et associatif ;
- une politique culturelle et événementielle riche ;
- le renforcement de la sécurité des Rosnéens.

De plus, au terme de cette année 2022, force est de constater que :

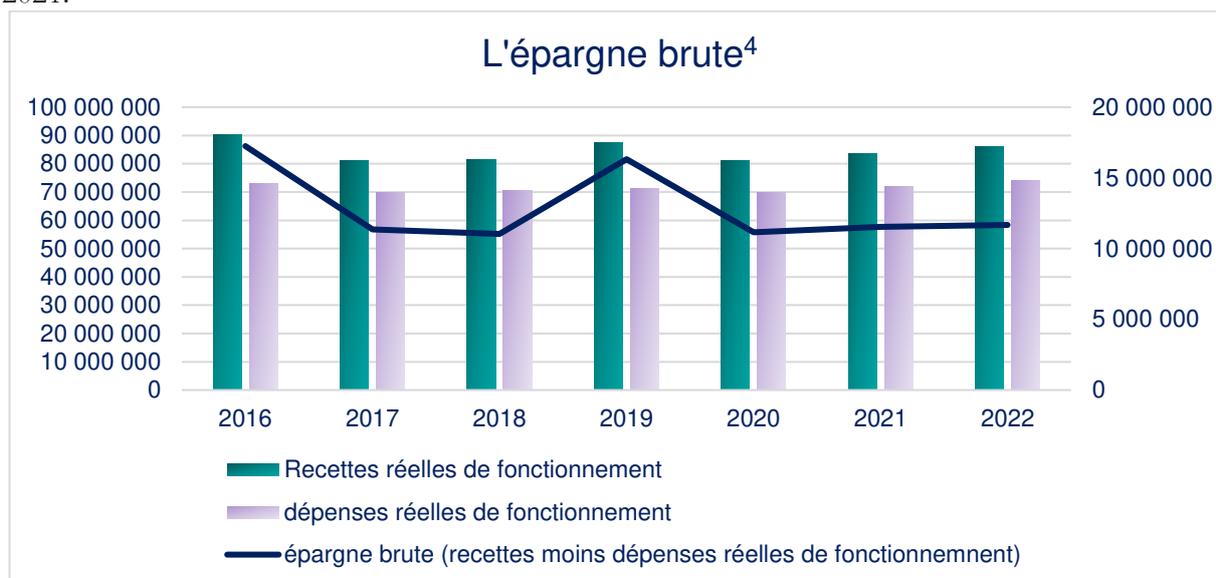
- ✓ Les taux des taxes foncières sont de nouveau restés inchangés et les tarifs à destination des familles n'ont globalement pas été revalorisés ;
- ✓ La capacité d'autofinancement de la Ville (épargne brute) est similaire à celle de l'an passé et proche de celle de la période 2017-2019 (hors cessions exceptionnelles) ;
- ✓ La progression des dépenses de personnel (+1,06 M€, soit +2,52%), qui répond en partie à la volonté politique de renforcer l'administration dans les secteurs prioritaires, a été moindre que celle des produits fiscaux (+1,6 M€ soit +3.95%) ;
- ✓ Le recours à l'emprunt a été modéré (10 M€ d'emprunts souscrits, soit un peu plus de 2/3 de l'enveloppe ouverte au BP 2022) à un taux encore favorable pour faire rentrer au maximum dans notre encours, des prêts au coût très faible et financer nos besoins importants en investissement.

## ANNEXE 1 : L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières de la Ville dégagées par sa section de fonctionnement : l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette (ou autofinancement).

- **L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement)**

L'épargne brute est de 11,68 M€ en 2022 ; elle augmente légèrement (148 240 €) par rapport à l'année 2021.



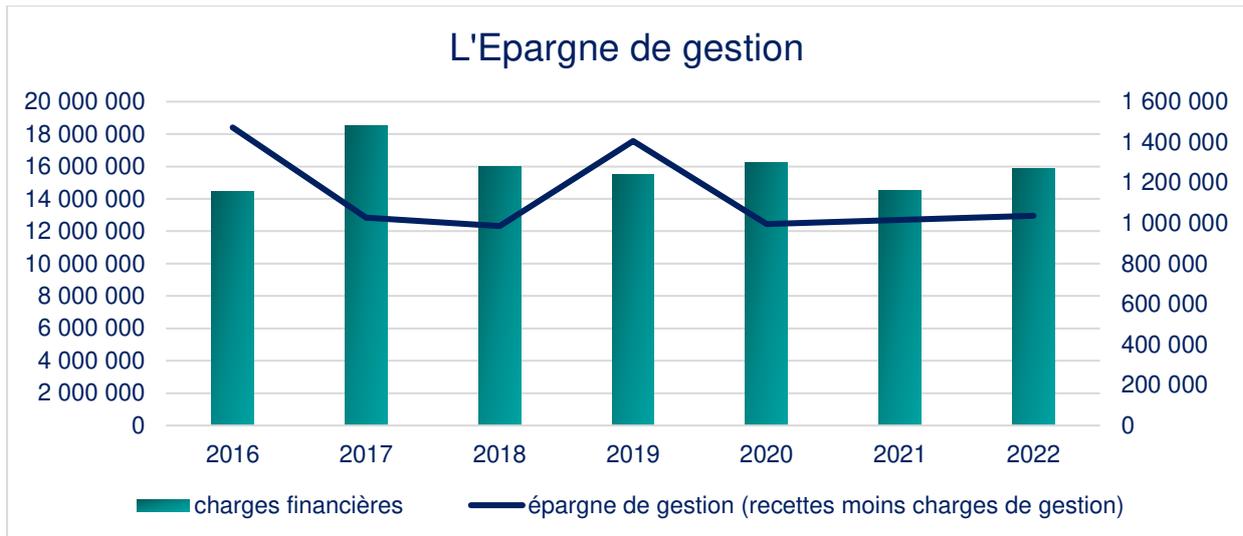
- **L'épargne de gestion (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges de gestion)**

Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle atteint 12,95 M€, soit une progression de 255 K€ par rapport à 2021.

Hors exercice exceptionnel<sup>6</sup>, l'épargne de gestion est donc préservée dans la fourchette des 12 à 13 M€.

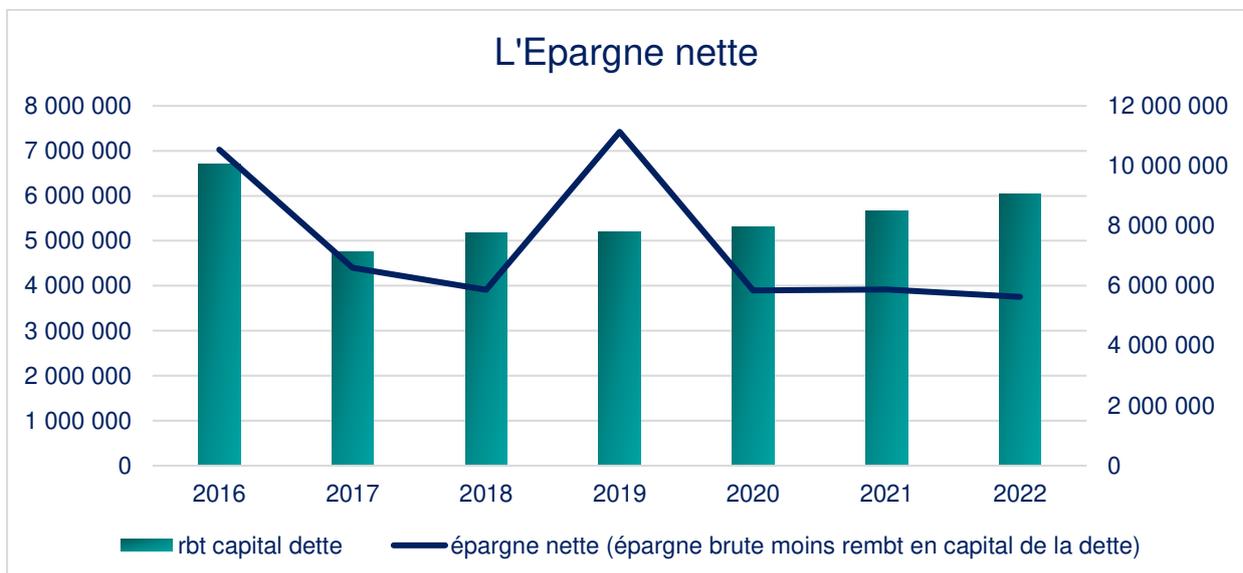
<sup>6</sup> En 2016, la Ville avait encaissé une recette exceptionnelle de 4,1 M€ correspondant à la reprise du résultat excédentaire de la ZAC Coteaux Beauclair et en 2019, la cession de la cuisine centrale avait généré une recette de 2,5 M€.



- **L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts)**

L'épargne nette permet de mesurer les ressources que la Ville peut affecter aux dépenses d'équipement, en complément des recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement...) et du recours à l'emprunt.

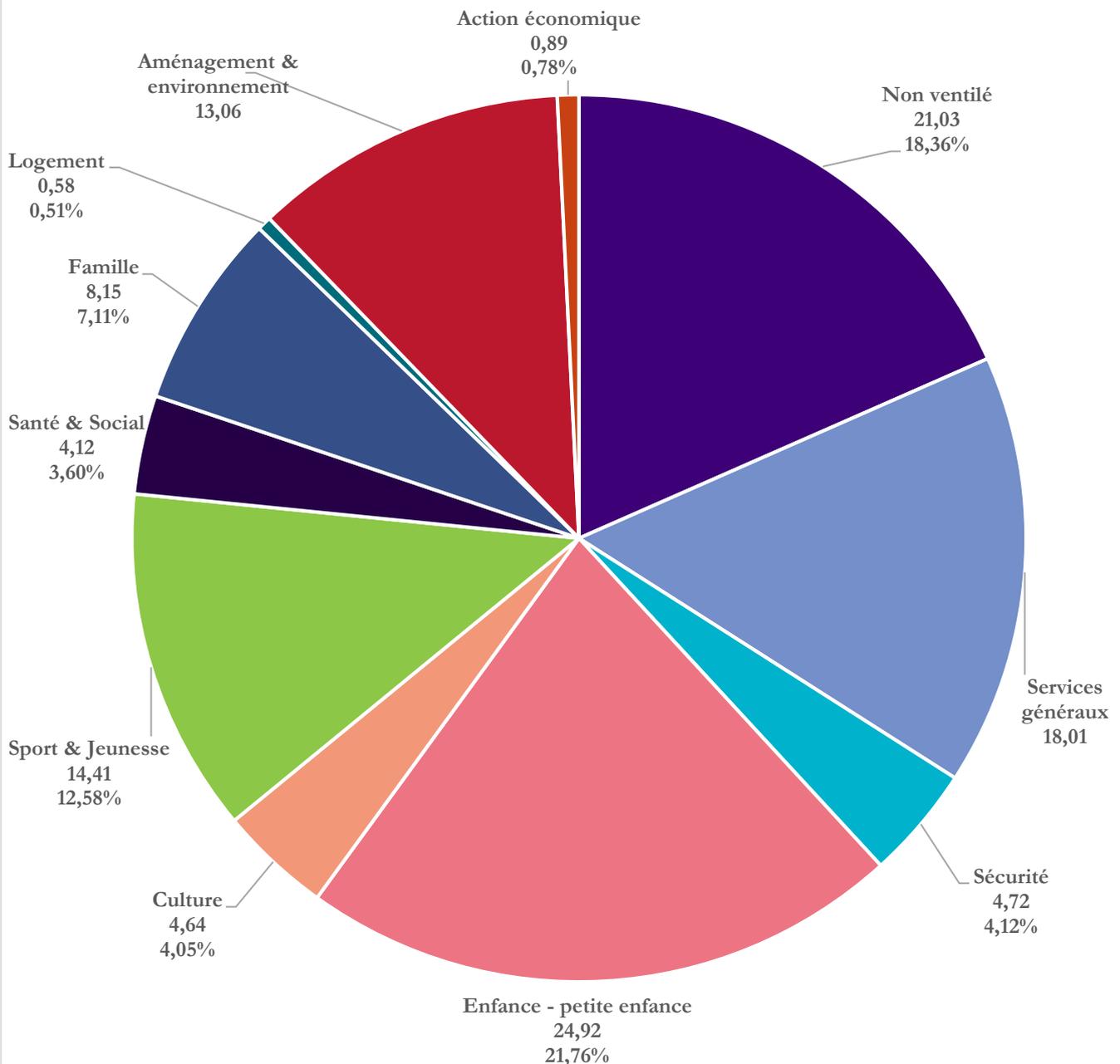
Elle atteint 5,63 M€ en 2022, en baisse de 247 K€ mais en proportion moindre que le remboursement du capital de la dette qui lui a progressé de 395 275 € par rapport à celui de 2021.



Malgré l'accroissement du capital à rembourser (+6.99 %), la Ville a dégagé en 2022 une épargne nette proche de celle de 2021.

## ANNEXE 2 : LES DEPENSES 2022 PAR SECTEUR

### Les dépenses du CA 2022 (en M€)



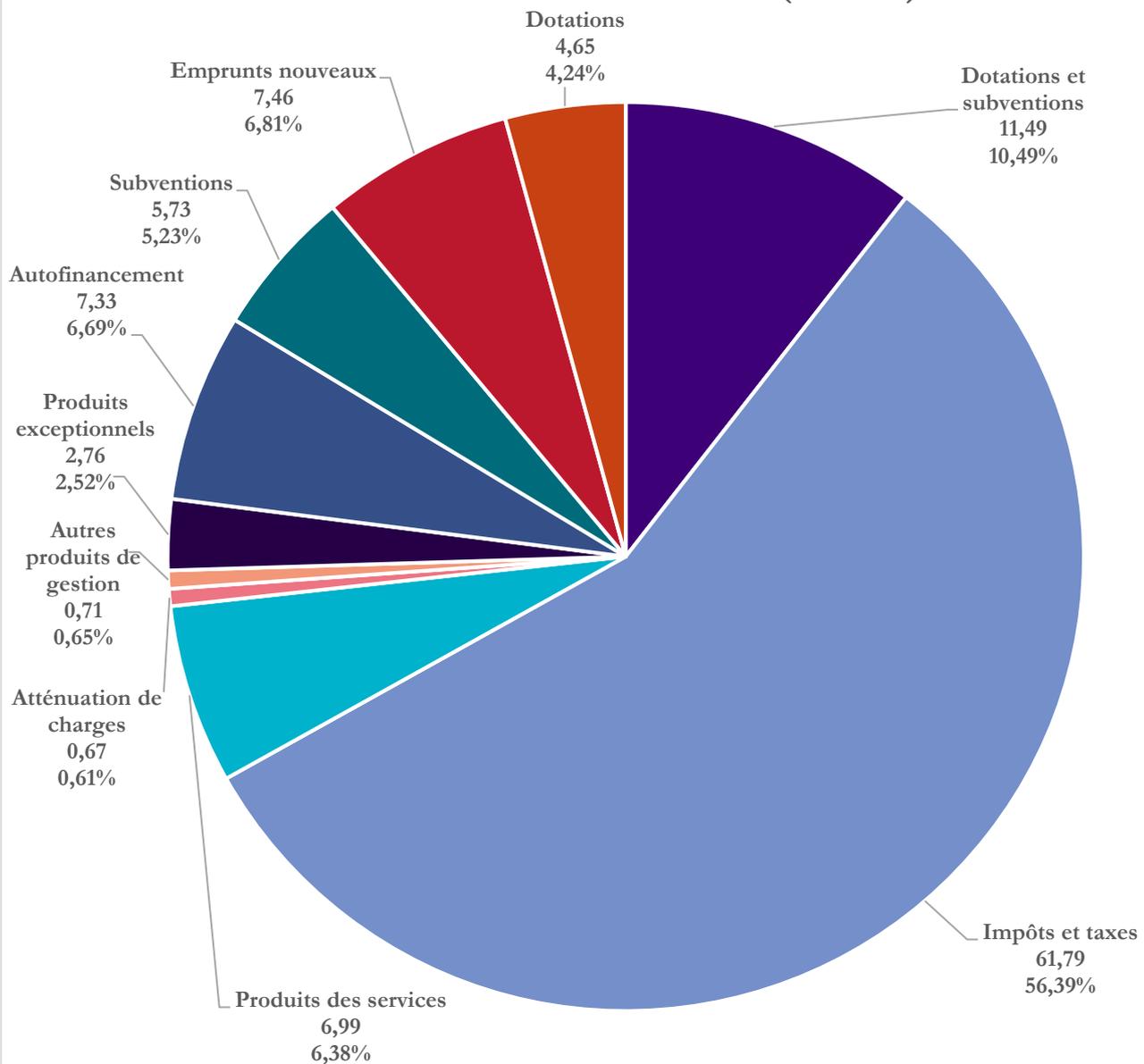
Ce graphique présente la répartition des dépenses, toutes sections confondues, par politiques publiques.

Non ventilé : Péréquation, remboursement de la dette (capital et intérêts)

Services généraux : Rémunération des services ressources, assurances, téléphonie, formation du personnel, refonte des infrastructures informatiques, renouvellement de la flotte automobile...

### ANNEXE 3 : LES RECETTES 2022

#### Les recettes du CA 2022 (en M€)



Ce graphique présente la répartition des recettes, toutes sections confondues.

## ANNEXE 4 : GLOSSAIRE

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

BSPP : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CMS : Centre Médico-Social

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CSU : Centre de Supervision Urbaine

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSP : Délégation de Service Public

DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

ENACR : Ecole des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois

EPT : Etablissement Public Territorial

FAN : Fabrique Artistique et Numérique (ex école d'arts plastiques)

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France

GVT: Glissement Vieillesse Technicité

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile de France

SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux et les Energies de Communication

SPL : Société Publique Locale

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

TH : Taxe d'Habitation

TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure